

**VILLE DE SAINT-GHISLAIN
PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS**

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 133. Al.2 et 135, par.2 , ainsi que les règlements et prescriptions en la matière;

Vu spécialement l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière;

Attendu que l'ASBL « Vélo Club Cerami Organisation » organise le jeudi 26 juillet 2018 le 52^e Grand Prix Pino Cerami pour Elites avec contrat et le 23^e Grand Prix Gilbert Glineur pour dames;

Attendu que le montage de certains chapiteaux auront lieu la vieille, à savoir le mercredi 25.07.2018, et ce, sur une partie de la place Albert Elisabeth ;

Attendu qu'il est indispensable de prendre des mesures en vue d'assurer la sécurité de la circulation sur la voie publique;

ARRETE:

Article 1^{er} : Le mercredi 25 juillet 2018 à partir de 05h00, à la place A. Elisabeth au niveau de la zone de stationnement située face à la gare TEC, la circulation et le stationnement seront interdits à l'exception des véhicules chargés par le montage.

Article 2: Les signaux requis conformément à ceux prévus par le règlement de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits adéquats.

Article 3: Le présent arrêté est applicable aux dates et aux heures reprises à article 1.

Fait à Saint-Ghislain, le 13 juillet 2018.

**Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué**

Fabrice FOURMANOIT

